

**200909**

**Conciergerie du stade Jonet.**

**Question de Monsieur le Conseiller Xavier Desgain**

La nuit du dimanche 4 octobre 2009, un incendie dévastait une partie des infrastructures du stade Jonet.

Lors de l'analyse des mesures à mettre en œuvre pour éviter à l'avenir de tels actes, il est apparu, à l'ensemble des membres du comité de gestion, primordial d'occuper à nouveau la conciergerie.

Le comité de gestion a donc décidé en sa séance du 8 octobre 2009, convaincu que la présence d'un concierge permettrait de dissuader d'éventuels récidivistes, de vous interpellé, via un courrier daté du 20 octobre 2009, afin que vous mettiez à leur disposition la conciergerie du site en vue de l'occuper. Il s'engageait d'ailleurs à faire les quelques travaux de rafraîchissements (peintures, sols) nécessaires.

Depuis lors, il semblerait que vous n'ayez toujours pas octroyé cette mise à disposition. Or pendant ces 8 longs mois sans réponse, le site s'est fortement dégradé (vitres brisées, portes abîmées, etc.) et, là où un coup de pinceau aurait suffi il y a 8 mois, des travaux coûteux seront dorénavant nécessaires pour réhabiliter la conciergerie.

De plus la Ville a décidé d'investir des sommes importantes (plus de 500.000 €) dans la réfection du site et notamment dans une nouvelle piste d'athlétisme. Celle-ci a déjà subi plusieurs agressions, dont notamment un incendie de mobylette. Si ce genre d'événements devait se répéter, les travaux entrepris actuellement seraient à refaire et l'argent déjà investi, jeté par les fenêtres.

Je voudrais donc savoir si vous comptiez mettre la conciergerie du stade à la disposition de l'asbl « Parc des Sports » et dans quel délai ? Il y a urgence afin de ne pas dilapider les investissements, nécessaires, consentis jusqu'ici.

**Réponse de Madame l'Echevine Françoise Daspremont**

En juin 2009, l'ASBL Parc des Sports m'adressait effectivement un courrier afin, dans un premier temps, de pourvoir au remplacement du concierge qui occupait le bien mais qui n'entraînait plus dans les conditions d'admissibilité de l'appel par voie de recrutement. Etant donné la mise en place, peu de temps avant, du groupe de travail qui devait se pencher sur la problématique des conciergeries de la Ville, le service ne souhaitait plus prendre des engagements quant à la désignation de concierges, tant que ce dernier n'avait pas déterminé une ligne de conduite à ce sujet (et ce afin d'éviter de créer de nouvelles anomalies).

Pour information, le rapport sur les conciergeries a été présenté au Collège communal du 17/08/2010, qui a marqué son accord sur la proposition de phasage proposée, et sur la convention d'occupation actualisée, afin d'établir une seule et même ligne de conduite quant à la désignation de futurs concierges.

La convention actualisée, approuvée par le Collège Communal, a été présentée lors du dernier comité de concertation, où les syndicats ont également marqué leur accord. Elle sera donc proposée à l'approbation du prochain Conseil communal.

Néanmoins, la problématique posée par les concierges situées dans une infrastructure occupée par une personne morale, ce qui est le cas pour le stade Jonet, a été exposée en séance de ce Collège Communal, qui en a longuement débattu.

Un de mes collaborateurs a d'ailleurs rencontré, à l'issue de ce Collège, un des représentants du comité de gestion de l'ASBL Parc des Sports, et visité les installations du stade Jonet afin de trouver la solution la plus favorable aux deux parties.

En résumé, une proposition de convention entre les deux parties sera très prochainement proposée au Collège communal.

